

Jour	Température (°C)	Pluie (mm)
MER 19	20 / 32	0 / 0
JEU 20	18 / 32	0 / 0
VEN 21	18 / 27	0 / 0,3
SAM 22	16 / 30	0 / 0
DIM 23	17 / 32	0,3 / 2,3
LUN 24	18 / 30	2,5 / 22

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- Mildiou
- Prophylaxie
- Black-rot
- Oïdium
- Vers de la grappe
- Flavescence dorée
- Cicadelle verte
- Mesures agro-écologiques
- Divers

Stades phénologiques



La majorité des parcelles est au stade "fermeture de la grappe". Les parcelles les plus précoces de Duras et Merlot sont au stade "premiers grains vérés" et les plus précoces de Gamay ont atteint le stade "début véraison".



"Fermeture de la grappe", Fer servadou, Ph CA81)

"Début véraison", Gamay, Ph CA81)

DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière, les cumuls de pluie ont été faibles, ils varient entre 0,6 et 10mm et sont essentiellement dus à l'orage du 11 juillet. Cette semaine, le beau temps et la chaleur vont se poursuivre, une petite perturbation est annoncée pour vendredi, selon les prévisions actuelles.

MILDIU

Analyse de risque

Observations:

Grâce à la chaleur et l'approche de la véraison, la progression des symptômes sur grappes se stabilise. Les nouveaux symptômes se limitent à quelques grains. Le feuillage est fortement impacté, les nouvelles feuilles peuvent aussi être touchées.

Analyse de risque:

Les dégâts sur feuilles et sur grappes sont fortement présents. Il est important de protéger les nouvelles pousses et de conserver un feuillage fonctionnel jusqu'aux vendanges, pour la maturité mais aussi la mise en réserve.



Mildiou, rot-brun sur grappe, Gamay, (Ph : CA81).

Préconisations

Restez couverts afin de préserver l'état sanitaire du feuillage. Attention, en présence de symptômes, des repiquages sont possibles avec la rosée matinale.

Produits de contact:

* Bouillie bordelaise RSR Disperss, cuivre 3,75kg/ha (5 applications maximum)

Produits systémiques:

* Redeli, phosphonate de disodium, 2,5L/ha (3 applications max) + contact, **biocontrôle**
* LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications max) + contact, **biocontrôle**

Sur taches déclarées, effet dessicant:

* Limocide, Prev-Am, huile essentielle d'orange, 1,6L/ha, ne pas dépasser 0,8%, volume de bouillie 200L/ha, (6 applications max), **biocontrôle**
L'application doit être suivie d'une période de beau temps.

Attention aux délais avant récolte.

Données optidose : 100% de la dose homologuée suivant le stade phénologique de la vigne (uniquement avec des appareils face par face, et vitesse < ou = à 5,5km/h)

Alternatives :

Mise en oeuvre de la prophylaxie, voir le paragraphe suivant.

A retenir

Préservez l'état sanitaire du feuillage. Restez couverts.

PROPHYLAXIE : afin de créer un environnement défavorable aux maladies

- Un relevage et un écimage soignés permettent de limiter la progression du mildiou et du black-rot, en réduisant l'humidité présente dans les souches et en assurant une meilleure pénétration des traitements. L'écimage élimine les symptômes de mildiou présents sur les jeunes feuilles.
- L'effeuillage, permet une meilleure aération des grappes, une meilleure pénétration des produits et freine le développement du botrytis. En favorisant l'insolation des grappes, il limite aussi l'oïdium qui est sensible aux UV. L'effeuillage doit être réalisé côté soleil levant pour éviter les brûlures.

BLACK-ROT**Analyse de risque****Observations:**

Des symptômes récents sont encore observés sur quelques baies sur les parcelles sensibles, en particulier sur Fer servadou, Gamay et Sauvignon.

Analyse de risque:

A partir du stade "fermeture de la grappe" la sensibilité des baies diminue. Toutefois, en présence de symptômes sur grappes, restez vigilants jusqu'à la "véraison", des repiquages sont possibles de proche en proche.



Black-rot sur grappes, symptômes récents (Ph : CA81).

Préconisations

Sur les parcelles atteintes sur grappes, attention à la progression des symptômes de proche en proche. Restez vigilant tant que la véraison n'est pas enclenchée.

Sur les parcelles saines, les traitements sont inutiles.

Alternatives

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha (**biocontrôle**).

A retenir

Protégez les parcelles atteintes jusqu'à la "véraison".

OIDIUM**Analyse de risque****Observations:**

Les symptômes sur grappes continuent à progresser, sur les parcelles fortement impactées de Gamay, Chardonnay, Mauzac et Muscadelle.

Analyse de risque:

Sur les parcelles saines, la phase de sensibilité est terminée. Sur les parcelles atteintes, restez vigilants jusqu'à la "véraison".



Oïdium sur grappe, Gamay (Ph : CA81)

* Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée), **biocontrôle**

Le nombre d'applications maximum est de 12 pour Héliosoufre, il est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

* Fluidosoufre pour poudrage, soufre, 25kg/ha (dose homologuée), 15 à 20kg/ha (dose conseillée), (3 applications max).

Les conditions actuelles sont propices à un poudrage. Toutefois attention au risque de brûlures. Lors du poudrage les températures doivent être inférieures à 25°C.

Alternative :

Les spécialités à base de soufre sont des produits de **biocontrôle**.

Préconisations

Restez vigilants jusqu'à la "véraison" sur les parcelles où vous constatez une sortie de symptômes. Sur les parcelles saines, la protection peut être stoppée.

A retenir

Fin de la protection sur les parcelles saines.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque



*Eudemis, L3 + perforation,
(Ph: CA81)*

Observations

Eudemis : Les captures sont faibles à nulles en tous secteurs. Le vol est terminé. Des perforations sont observées. Sur des parcelles non confusées sur les secteurs de Rabastens, Tecou et Cadalen, il a été dénombré jusqu'à 20% des grappes avec au moins une perforation.

Analyse de risque

La gestion de la G3 s'anticipe en effectuant un comptage des perforations en fin de G2.

Le seuil de nuisibilité est de 10 perforations pour 100 grappes.

(Avec la confusion, le seuil est de 5 perforations pour 100 grappes).

Préconisations

Il est trop tard pour intervenir sur la G2. La gestion de la G3 sera raisonnée en fonction du nombre de perforations dénombrées en fin de G2 (si le seuil de nuisibilité est atteint).

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Faire un comptage des perforations.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Des adultes sont piégés sur le vignoble, depuis la fin de la semaine dernière.

Préconisations

Le T3 est à réaliser sur les adultes. Les dates validées par la DRAAF sont du 20 juillet au 5 août.

Le T3 est obligatoire sur les vignes mères, il est soumis à analyse de risque sur les autres parcelles. Les situations les plus à risque sont celles avec présence de pieds contaminés lors de la prospection 2022, les parcelles situées dans l'environnement proche de friches de vigne et celles à proximité de foyers détectés.

* *Judoka gold, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (2 applications max)*

* *Klartan smart, Mavrik smart, tau-fluvalinate, 0,2L/ha (2 applications max), ZNT=50m*



*Cicadelles de la
Flavescence dorée,
adultes (Ph : CA81)*

* *Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m*

* *Decis protech, Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,5L/ha (3 applications max)*

Attention aux délais avant récolte.

Surveillez vos parcelles et coupez les pieds qui présentent des symptômes.

A retenir

T3 du 20 juillet au 5 août.

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations

Des larves sont observées sur de nombreuses parcelles et les symptômes de grillures sont plus présents, en particulier sur Fer servadou, Duras Gamay et Merlot.

Analyse de risque

Les populations larvaires augmentent et se rapprochent du seuil de risque sur quelques parcelles.

Symptômes de grillures, Fer servadou (Ph: CA81)



Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles. Aucun traitement n'est à envisager, si vous n'êtes pas au seuil.

* *Judoka, Tatami gold, Country gold, esfenvalerate, 0,3L/ha (3 applications max)*

* *Klartan smart, Mavrik smart, tau fluvalinate, 0,3L/ha (2 applications max), ZNT=50m*

* *Karaté zéon, Karate Xflow, lambda-cyhalothrine 0,125L/ha (2 applications max), ZNT=50m*

* *Decis protech, Vivatrine Ew, deltaméthrine 0,83L/ha (3 applications max)*

Attention aux délais avant récolte.

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

* *Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)*

* *Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFUengrais).*

A retenir

Surveillez vos parcelles.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Le paillage, une alternative aux herbicides et au désherbage mécanique.

Le paillage consiste à recouvrir la surface du sol par un couvert organique (paillis ou mulch) ou une toile végétale. En viticulture, le paillage sous le rang est envisagé comme une alternative au désherbage chimique, c'est aussi un moyen pour éviter les contraintes liées au désherbage mécanique.

La réduction des doses autorisées pour les herbicides et les attentes sociétales imposent de trouver des alternatives durables au désherbage chimique.

Le paillage est d'abord une solution pour gérer les adventices sous le rang, il a aussi d'autres avantages. Il permet de protéger le sol contre les risques d'érosion, d'atténuer les variations de températures et de maintenir l'humidité du sol. Le paillage a également un effet positif sur la vie biologique du sol. Le nombre de vers de terre et la quantité de biomasse est significativement plus élevée sous un paillage.

Les différentes techniques:*** Paillis de couvert organique:**

Les matériaux utilisés pour le paillage sont variés, les plus utilisés sont ; la paille de céréale ou d'autres espèces, les écorces, le BRF (Bois Raméal Fragmenté)...

Il est nécessaire d'épandre une épaisseur suffisante de paillis, entre 10 et 20 cm, car il faut tenir compte de sa dégradation et de son tassement par les pluies. A ce jour, il n'y a pas de matériel spécifique pour épandre les paillis, il est possible d'utiliser une désileuse ou un épandeur porté. L'épandage constitue le premier frein au développement de cette technique.

La dégradation des matériaux organique est rapide, en général la durée de vie du couvert est d'environ deux ans, voire moins pour la paille de céréale.

Au vu du coût de mise en place élevé de cette technique, il faudrait que le paillage reste en place au minimum 4 ans.

*** Fauchage des couverts végétaux déportés sous le rang:**

Au moment de la fauche, les couverts végétaux sont utilisés pour créer un mulch, afin de limiter la levée des adventices. La fauche est réalisée avec une faucheuse capable de déporter la végétation sous le rang.

Voir la vidéo :

https://www.youtube.com/watch?v=M_DeG84Jrps

*** Paillage avec feutres d'origine végétale:**

En viticulture, la société Sotextho commercialise un feutre composé de jute et de chanvre (1400g/m²), 100% biodégradable. Il est proposé en rouleaux ou en bandes. Les rouleaux (25 ou 50 m) sont plus adaptés pour la pose sur les plantiers avant la plantation. Les bandes (0,5*1,2 m) se posent sur les vignes en place. La durée de vie de ce feutre est d'environ trois ans.

La pose des bandes sur de grandes surfaces est assez chronophage. En revanche, les rouleaux de feutre peuvent être installés au moyen d'une dérouleuse.

Après la pose les bandes de feutre peuvent être déplacées par le vent ou le gibier. C'est l'action de la pluie qui permet ensuite de plaquer les feutres sur le sol.

Il faut veiller à ne pas déchirer le feutre lors de l'entretien de l'inter-rang (travail du sol ou tonte), cela risquerait d'accélérer sa dégradation.



Des bandes de feutres de la Société Sotextho ont été testées pendant deux ans sur une vigne installée à Donnazac, chez un viticulteur du groupe Dephy. La société Sotextho est une entreprise tarnaise implantée à Saint-Amans-Valtolet.

Résultats d'un essai de paillage conduit à Bellegarde Marsal chez un viticulteur du groupe 30000 "Phyt'Eco3"

Dans cet essai différents matériaux ont été testés: la paille de céréale, la paille de miscanthus, le BRF et la paille de miscanthus plus BRF. Les paillages ont été mis en place en janvier 2022.

La paille de miscanthus a été testée avec deux épaisseurs 10 et 20 cm, pour les autres matériaux l'épaisseur épandue est d'environ 10 cm.

Efficacité après une campagne et demi:

Les photos ci-dessous ont été prises le 9 juin 2023.



La paille de céréale: elle est insuffisante, des adventices ont envahi le paillage, dès la première année.



Paille de miscanthus 10cm: épaisseur insuffisante, le salissement est rapide



Paille de miscanthus 20cm: le liseron a traversé le paillage.



Le BRF (Bois Raméal fragmenté): des adventices ont pu pousser malgré le paillage.



Miscanthus 10cm plus BRF 10cm: les résultats sont intéressants après un an et demi d'expérimentation. Les adventices sont bien maîtrisées. Il faut maintenant évaluer la durée de vie de ce paillage.

Des relevés de température au cours du printemps et de l'été 2022, ont démontré l'effet protecteur des paillages. Au mois de mai, la différence de température est de 5 à 7°C et de 2 à 4°C au mois de juillet. Le BRF se montre moins performant sur l'observation du mois de juillet, en pleine canicule, avec seulement 1°C d'écart.

Conclusion

Les paillis de couvert organique n'ont pas tous la même efficacité pour gérer les adventices, comme il est observé sur l'essai du groupe 30000 Phyt'Eco3. Les matériaux utilisés ont une durée de vie limitée, il faudra prévoir de recharger une couche supplémentaire régulièrement.

Les feutres ont une durée de vie plus longue et une bonne efficacité contre les adventices, mais c'est leur coût qui constitue le premier frein.

Si la pose de paillis ou de feutre ne peut être envisagée sur la totalité d'une exploitation, en revanche, cette technique peut trouver un intérêt sur les plantiers où le travail du sol est difficile à mettre en oeuvre et l'offre d'herbicides autorisés est de plus en plus réduite.

DIVERS

Echaudage : Sur les grappes exposées au soleil l'après midi, les symptômes d'échaudage sont de plus en plus nombreux.



Echaudage sur Gamay,
(Ph: CA 81).

Maladies du bois :

Les symptômes d'apoplexie sont nombreux, tous les cépages sont touchés.

Apoplexie, Fer servadou
(Ph: CA 81).



Botrytis : Avec la chaleur et le retour d'un temps sec, les symptômes sur grappes évoluent peu et sèchent.

Attention, les baies blessées par la grêle, les maladies ou les attaques de vers de la grappe, sont des portes d'entrée. La mise en place de la prophylaxie permet de limiter la progression du botrytis.

(Cf: paragraphe prophylaxie)



Botrytis sur grappe
de Gamay (Ph: CA 81).

Acarien jaune : La présence de ces acariens est signalée sur Muscadelle.

Prochain bulletin le 25 juillet

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/doc_alternatives_cepp_viti_12_04_2022.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
CS 53270 - 81011 ALBI Cedex 9
Tél. : 05 63 48 83 83
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie-Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr - 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 06.69.32.70.75

